

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 28 janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean MERLAUT, Maire.

Présents : MM. Jean MERLAUT, Dominique HERMOSO, Pascal MODET, Mme Maryse MERLAUT, MM. Philippe LAROZE, Jean-Louis PERIER, Michel CAU, Melle Francine REYNAUD, Mmes Sylvia VARELA Y VARELA, Charlotte REVAULT.

Absents excusés : MM. Frédéric PRADEAU (pouvoir à Mme Charlotte REVAULT), Frédéric ROUGIER (pouvoir à M. Pascal MODET), Mmes Nadège VIGNAU, Véronique LEBLANC-TRIDAT (pouvoir à M. Jean MERLAUT)

Secrétaire de séance : Maryse MERLAUT

Lecture est faite du précédent compte rendu du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2018.

MARCHÉ D'ACHAT D'ÉNERGIES 2020/2022

M. Philippe LAROZE rappelle au Conseil Municipal que la commune est membre du groupement de commandes des syndicats d'Énergies Aquitains. Le groupement permet de bénéficier de tarifs compétitifs et de répondre à la disparition des tarifs règlementés de l'électricité et du gaz naturel.

Le SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde) lance les nouveaux marchés Électricité et Gaz Naturel d'une durée de 3 ans avec pour objectif d'obtenir les meilleurs prix du moment, dans un contexte énergétique très volatile et haussier.

Les contrats de la commune arrivant à échéance au 31 décembre 2019, il est nécessaire de faire part au SDEEG de notre souhait d'adhésion avant le 15 mars 2019 afin de continuer à bénéficier de cette démarche mutualisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de renouveler son adhésion au groupement de commandes relatif au marché d'achat d'énergies 2020/2022

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion

CHARGE le Maire d'en informer le SDEEG

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Maître Patrick BEYLOT, notaire à CRÉON, présente une Déclaration d'Intention d'Aliéner les parcelles A 188 et A 1162, d'une superficie totale de 578 m², sises *Mougnon* à BAURECH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles susdites.

QUESTIONS DIVERSES

ANCIEN ATELIER MUNICIPAL

M. Pascal MODET rappelle au Conseil Municipal la demande de M. PEREIRA, actuellement locataire de l'ancien atelier municipal. M. PEREIRA occupe la totalité du bâtiment pour un loyer mensuel de 562 €. Il souhaiterait ne conserver que la moitié du bâtiment, à savoir la partie donnant sur le chemin de Port Leyron.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE de louer à l'entreprise ETS PEREIRA JOSE la moitié de l'ancien atelier municipal pour un montant de 320 € mensuel

DÉCIDE de conserver la seconde partie du bâtiment avec accès sur la route départementale 10 afin de stocker du matériel communal

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette location

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h.